

CONTRIBUTIONS CONGRES ARRAS  
EDUCATION 4.4

Jack GARSAU  
Mouvement Démocrate des Pyrénées Orientales  
[jgarsau@orange.fr](mailto:jgarsau@orange.fr)

**Pour une lisibilité et un accès simplifié à la Formation Professionnelle**

Jean François ROUBAUD, président de la CGPME, a déclaré : « *Au moment où une crise de grande ampleur secoue nos entreprises, nous avons une conviction forte : une main d'œuvre qualifiée est un atout majeur pour le maintien et le développement de l'activité des PME. La formation professionnelle en est l'outil* ».

Depuis son apparition en 1971 dans le code du travail, la formation professionnelle a de multiples visages. Si elle a évolué au gré des changements du monde du travail en donnant aux entreprises un rôle prépondérant dans l'adaptation des salariés au marché et à l'emploi. Qu'en est-il du salarié lui-même. Certes la mise du DIF (Droit Individuel à la Formation) en 2004 est une grande avancée dans le libre choix du salarié, mais est-il utilisé réellement ?

En 2008 lors des premières réflexions sur une réforme de la Formation Professionnelle le rôle du DIF, entre autres, est remis en question : doit-il devenir un droit rattaché à l'individu ?

Il est important de laisser une part de liberté dans le choix de son orientation ou de sa réorientation professionnelle. Grâce au DIF, un salarié peut développer d'autres aptitudes et peut éventuellement envisager une reconversion.

Notre mouvement doit réfléchir sur l'avenir de la Formation Professionnelle et sur son organisation. Les organismes publics (AFPA, GRETA, CCI...) ne doivent pas avoir le monopole des formations, les entreprises privées doivent pouvoir compléter et enrichir les offres de formation existantes.

En plus de l'agrément traditionnel distribué par les directions régionales du travail et de l'emploi, nous pouvons proposer :

- la mise en place d'un **LABEL FORMATION** pour les entreprises privées et publiques basé sur la qualité et la pertinence des sujets de formation
- Mieux adapter les offres de formation en fonction des bassins d'emploi
- Inciter les formateurs indépendants à se regrouper pour proposer des interventions de qualité
- Inciter les employeurs à former leur salarié, mais aussi inciter les salariés à la formation
- Ouvrir la Formation Professionnelle à l'Europe et aux métiers européens

La formation Professionnelle a un double avantage, elle concerne aussi bien l'entreprise dans sa compétitivité et sa fidélisation, que le salarié dans son employabilité et son orientation professionnelle inter ou intra entreprise.